

La famille Angel : une famille exterminée



Il y a eu, ici, dans l'arrondissement de Saint-Nazaire, durant l'Occupation, une chasse à l'homme particulière, une chasse aux « Juifs ». Événement oublié, refoulé dans les mémoires.

Les hommes, les femmes et les enfants Juifs de l'arrondissement ont été d'abord « identifiés » et recensés (panneau n° 2 et 3), exclus de la société (panneau n° 4 et 5) et en 1942, comme en zone occupée, à partir de 6 ans épinglés d'une étoile jaune.

« Juifs », ils le savaient mais pas toujours, puisqu'ils y avaient chez les 300 000 « Juifs » de France, des religieux, des laïcs, des communistes, des Français de langue d'oïl, des naturalisés, des apatrides, des émigrés, des réfugiés... soit une diversité de parcours, de vécus, de qualités que les antisémites, qu'ils soient allemands ou français, ont voulu réduire à un cliché, à une vision raciste...

Ces personnes, des enfants au plus âgés, ont du très vite à comprendre que leur vie allait changer, avec l'Occupation et la mise en place du régime de Vichy.

Les choses sont allées comme on sait, et les enfants comme les adultes, les parents, les familles ont été persécutés, arrêtés, (panneau n° 5), déportés (panneau connoi, n° 8 et Auschwitz n° 9) séparés et en grande partie exterminés, certains cachés et sauvés.

Salomon et Louise Angel habitaient avant la guerre le Nord-Pas de Calais. Compte tenu de la proximité avec la frontière, la famille Angel, décidée de quitter le Nord de la France dès le début du conflit, ils se réfugièrent alors dans l'arrondissement de Saint-Nazaire. Yvonne naît à Saint-Nazaire le 23 février 1940. La famille compte alors 7 enfants : Isaac (né le 29 Août 1925), Esther (née le 6 novembre 1926), Rachel (née le 14 janvier 1928), Joseph (né le 15 avril 1929), Sarah (née le 03 juillet 1930), Jacques (né le 03 novembre 1937) et Yvonne. Le 15 juillet 1942, une importante rafle contre les Juifs a lieu sur l'arrondissement de Saint-Nazaire. La famille Angel est sur la liste des personnes à arrêter. Les allemands vont chercher Salomon et Isaac qui travaillent aux chantiers de l'Atlantique à St Nazaire, puis le reste de la famille à son domicile. Tous sont emmenés à Angers où ils sont « parqués » au Grand Séminaire. De là, la famille partira le convoi n° 8, le seul convoi direct au départ d'une ville de province. Toute la famille est inscrite au départ sur la liste de ce convoi. Mais seuls Salomon ainsi qu'Isaac et Esther partiront par ce convoi (ils ont plus de 15 ans). Louise et les 5 plus jeunes enfants (Rachel, Joseph, Sarah, Jacques et Yvonne) sont envoyés au Camp de La Lande (camp d'internement) situé en Indre et Loire, à Monts. Louise Angel et ses 5 enfants quitteront le camp de La Lande pour Drancy, puis Auschwitz, par le convoi n° 34, le 18 septembre 1942. Toute la famille péra à Auschwitz. Au moment de leur arrivée à Auschwitz-Birkenau, Salomon avait 39 ans, sa femme Lucie (ditte Louise) avait 36 ans. Les enfants étaient âgés de 17 ans (Isaac), 16 ans (Esther), 15 ans (Rachel), 14 ans (Joseph), 13 ans (Sarah), 5 ans (Jacques), 2 ans (Yvonne).

Elisa Legout, Lise Kerbriou

Quelles sont les étapes qui meneront à Auschwitz dans l'arrondissement de Saint-Nazaire ?

La politique de Vichy a-t-elle facilité l'entreprise d'extermination menée par les nazis ?

Quelles ont été les réactions de la population ?

Le panneau n° 6 raconte l'histoire de Marthe Rosenthal. Le panneau n° 7 reprend rapidement les témoignages de 2 rescapées, Tereza Stiland et Ginette Kolinka que les élèves ont eu la chance d'écouter. Le panneau n° 10, enfin, reprend les itinéraires de Victor Perahia, Ginette Kolinka et Tereza Stiland.

Les QRcodes nécessitent au préalable de télécharger sur son smartphone un lecteur de flashcode (gratuit) soit sous Apple, soit sous Android. (Il faut avoir un smartphone et un accès Internet)

Lucy Galilée Galilée
Eric Laurent, Yves Kanou, Marie-Christine Noll, Leslie Vince, Olivier Guivarch
Louise AUFFRET, Chloé BLANCHET, William BLIN, Corinne BOISGERAULT, Laurence BRIAND, Candice BRISAS, Louis CHE-
GUILAUME, Robin COSTANCO, Remus COTTREL, Céline DELCHIE, Marion DESCHAMPS, Ilana EDEN-
NOUAIL, Bryan FLOSSE, Cécile GARASSOU, Isabelle GORDON, Marion GIBERT, Laurence GUILLEMEAU, Floriane HARRIS,
Imroen HARRA, Elise HANE, Lise KERBRIOU, Les LARUELLE, Alon LIBERTE, Tom LE MAG, Elise LEFEBVRE, Elise
LEGOIT, Louis MAIR, Antoine MAURY, Pierre MELDANCE, Alexandre MENÉ, Célestine NERI, Morgane PELLÉ, Man
RIEN, Remy PONTHER, Charles QUIROUARD-FRÉLUSE, Camille ROBIN, Laura RONZANI, Marie SENECHON, Arthur
SIMON, Sophie TAILLOT, Anne TESSIER
Rectorat Académie de Nantes
Françoise JANET-DUBREY (IP-IR Histoire-Géographie)
Conseil Régional des Pays de la Loire
(Sandrine FERRE - Annie RICHARDEAU)
Mémorial de la Shoah
(Mathias ORLEAH)
Archives Départementales de Loire-Atlantique
(Gilles COUVREUX, Olivier COTTAREAU)
Conception graphique de la carte du panneau - Les Juifs oubliés de l'arrondissement de Saint-Nazaire - :
Xavier ROLLAND, Rectorat Académie de Nantes

Documents iconographiques :
Archives départementales de Loire-Atlantique (Basse 1664W21 à 1664W25) Dessin de Ella Liebermann-Schiber, Ella. In
Bruchfeld, Stéphane / Levine, Paul A., « Dites-le à vos enfants » : Histoire de la Shoah en Europe, 1933-1945. Ramsay,
01-11-2000, p. Wolkenfeld, Serge : « Les convois de déportation en France », RTL [en ligne], [consulté en
avril 2014], <http://www.rtl.fr/actualites/info/article/les-convois-de-personnes-commemorant-la-raffe-du-vel-d-hiv-a-drancy-7750794263>

« L'extermination des Juifs d'Europe » in Börsch, Georg. Hitler et ses complices. Der Spiegel in Courrier International
n° 973 [en ligne]. 25 juin 2009. [consulté en 30/06/2014], <http://www.courrierinternational.com/article/2009/06/25/hitler-et-ses-complices> page-11

Poème écrit au crayon dans un wagon plombé in Bruchfeld, Stéphane / Levine, Paul A., « Dites-le à vos enfants » : His-
toire de la Shoah en Europe, 1933-1945 - Ramsay, 01-11-2000, p. 99 Photographies des membres des familles dépor-
tées : The Central Database of Shoah Victims Names <http://www.yadvashem.org> [en ligne]

Photographies d'Auschwitz : Lucy Galilée

Photographies d'élèves : Lucy Galilée / Capucine SAEZ pour Territoires.info
Documents sources :
Enregistrement sonore sur - Le Flandres - : Lucy Galilée

Témoignage de Tereza STILAND Mémorial de la Shoah Paris du 16 décembre 2013 (Lucy Galilée)

Témoignage de Tereza STILAND extrait du vidéogramme - Meyer, Sylvie / Milhaud, David, « Juifs de Pologne : des pa-
groms à la Shoah - 2010
Témoignage de Ginette KOLINKA et de trois élèves, Auschwitz 26 février 2014 effectué par Capucine SAEZ pour
Territoires.info

Témoignage d'Annette Kräjer in Conan, Eric, « Sans oublier les enfants les camps de Pithiviers et de Beune-la-Ro-
lande, 16 juillet-16 septembre 1942 », Grasset, 1991 in Bruchfeld, Stéphane / Levine, Paul A., « Dites-le à vos enfants » : His-
toire de la Shoah en Europe, 1933-1945. Ramsay, 01-11-2000, p. 190 p.

Témoignage de M. Louis Jean Fourquet transmis par M. Estève au Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale
(1951-1955) in Archives Historiques de la SHCF <http://www.evenement.shcf.com/shcf.com/archives-documentation.shcf/> [en ligne]

Récit d'Henri Gillet et de Louis Malicot : Lucy Galilée et <http://www.yadvashem.org/fr/les-justes-parmi-les-nazis/les-justes-de-france/> [en ligne]
Werth, Léon, « 33 Juifs », Viviane Hamy, 1992, p. 16 in Azéma, Jean-Pierre, 40 millions de Français dans la débâcle.
L'Histoire 332 [Périodique], 01-04-2010, p. 70-77.



En tapant <http://galilee.paysdelaloire.elyco.fr/histoire-et-memoire-la-shoah/liste-despersonnes-recensees-1940-par-numero-40548.htm> vous aurez accès à 152 fiches. Il s'agit de 152 personnes enregistrées à la sous-préfecture

Toute personne juive devra se présenter jusqu'au 20 octobre 1940 auprès du sous-préfet...

Elzolt Lafosse Laura Ronzani Sophie Talbot

En octobre 1940, la mairie du Poulligon inscrit d'office Salomon Juif comme « Juif », « sur ordre des autorités allemandes ». Il est ainsi le 1er à être enregistré à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. Salomon Angel (né le 16 sur la liste) réfugié à St Michel Chef Chef, se rend à la sous-préfecture afin de se faire recenser, conformément aux obligations qui touchent désormais la population juive de France à partir d'octobre 1940. Il s'agit bien là d'une première étape qui vise à mettre à l'écart les Juifs du reste de la population.



Pourquoi la population juive s'est-elle faite recensée ?

La population juive, dans sa grande majorité, gardait confiance dans l'administration française et s'est donc déclarée. Certains sont français et ne se méfient pas : ils pensent que les fonctionnaires de la République française n'ont rien à voir avec les nazis. D'autres sont étrangers et ne peuvent pas prendre le risque de se faire arrêter ou expulser. Il ne faut pas oublier non plus qu'en 1940, on ne sait pas encore que l'extermination totale des Juifs européens sera programmée durant l'hiver 1941-42. Toutefois, une minorité ne s'est pas déclarée comme le montre l'exemple de Maria Stern. Elle ne prévient pas non plus l'administration de son départ. Cependant les fonctionnaires de la sous-préfecture connaissent son nom et son adresse (« la Baule ») : zèle d'un fonctionnaire, dénonciation ? Cet exemple nous indique qu'il était difficile d'échapper à la surveillance, en particulier en zone occupée.

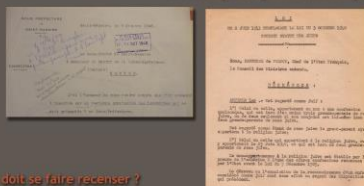


Quels sont les résultats ?

La France en octobre 1940 est alors occupée par les forces allemandes. A la suite des conditions d'armistice de juin 1940, le territoire national est découpé en plusieurs zones dont 2 en particulier : la zone libre et la zone occupée dont fait partie l'arrondissement de Saint-Nazaire. La population juive de l'arrondissement est donc liée à l'ordonnance allemande du 27 septembre 1940 s'appliquant en zone occupée et à la législation française de Vichy.

Quel est le rôle de Vichy ?

La politique antisémite mise en place par Vichy a facilité la collaboration avec l'Allemagne. L'administration française participe activement au recensement, au contrôle des Juifs, ce qui rend plus facile la tâche des responsables allemands qui n'avaient pas les moyens suffisants pour le faire. Les informations collectées par la sous-préfecture, envoyées à la préfecture de Nantes sont mises à jour régulièrement par l'administration qui surveille les déplacements des familles juives.



Qui doit se faire recenser ?

L'ordonnance allemande impose le recensement, aux résidents Juifs. Qui est « Juif » pour l'occupant ? (art. 11) ceux qui sont de religion juive ou qui ont plus de 2 grands parents juifs. L'occupant privilégie en France une définition religieuse (« appartenance à la religion juive ») alors qu'en Allemagne, les lois de Nuremberg (1935) ont plutôt privilégié une approche raciale conforme à la représentation nazie.

Qu'en est-il de la définition française en octobre 1940 ?

La représentation du « Juif » par Vichy est paradoxalement plus proche de la définition liée aux lois allemandes de Nuremberg que l'ordonnance allemande : l'approche raciale est plus insistante : « au moins 3 grands parents de race juive ou si cet acte est important) 2 grands parents de race juive si le conjoint lui-même est juif ». Ce décalage sera corrigé par une nouvelle ordonnance allemande en avril 1941. La législation mise volontairement en place par Vichy exclut donc concrètement une partie de la population. Le régime de Vichy est bien antisémite, reprend ainsi les positions traditionnelles de l'extrême droite française depuis l'affaire Dreyfus.

Des octobre 1940, toutes les pièces d'identité, y compris les cartes de rationnement, portaient la mention « Juif » ou « Juive ».



La France en octobre 1940 est alors occupée par les forces allemandes. A la suite des conditions d'armistice de juin 1940, le territoire national est découpé en plusieurs zones dont 2 en particulier : la zone libre et la zone occupée dont fait partie l'arrondissement de Saint-Nazaire. La population juive de l'arrondissement est donc liée à l'ordonnance allemande du 27 septembre 1940 s'appliquant en zone occupée et à la législation française de Vichy.

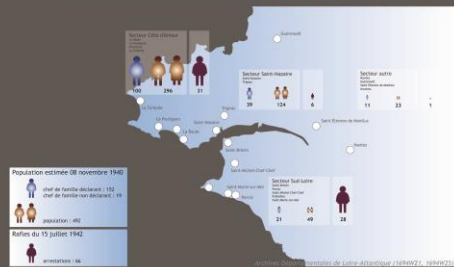
Comment réagit la population non juive ?

Face à cette stigmatisation, la population locale reste généralement indifférente en 1940-1941. Elle est plutôt préoccupée par sa propre situation, dominée par la question du ravitaillement, par ses rapports avec l'occupant allemand, ses proches (peut-être prisonniers de guerre). Certains peuvent être antisémites, et collaborer à cette politique notamment par le biais de dénonciations anonymes. Ces lettres peuvent contribuer alors à l'identification des Juifs qui ne se sont pas déclarés (les conséquences pour les victimes étaient souvent tragiques : les Juifs étrangers pouvaient alors être internés sur décision des préfets dans des camps comme celui de Beune-la-Rolande ou celui de Pithiviers).



Quelle évolution ?

A partir du 6 juin 1942, tous les Juifs de plus de 6 ans présents dans l'arrondissement de Saint-Nazaire doivent porter l'étoile de David. Cette étoile en tissu de couleur jaune était cousue directement sur les vêtements. Le recensement a permis d'identifier la population juive dans l'arrondissement, l'étoile en est l'aboutissement logique. Cette mesure vexatoire, appliquée uniquement en zone occupée est réjetée par une partie de la population.



Septembre 1940, la France est occupée dans sa partie Nord. L'occupant impose le recensement de la population juive de cette France occupée, contrairement à tous les autres recensements français depuis 1877, qui ne tenaient pas compte de la religion. Ce recensement français de 1940 est donc le seul volontaire des juifs en préfecture, en sous-préfecture ou en mairie de leur résidence à cette date. L'arrondissement de Saint-Nazaire comptera à ce moment 171 familles (152 déclarations et 19 non-déclarations), soit 492 personnes comptées comme juives en regard des 125 Déclars, qu'étaient les soient ou non, de la communauté française de Saint-Nazaire.

Comment cette population se trouve-t-elle à ce moment dans l'arrondissement de Saint-Nazaire, c'est le résultat de la Guerre.

Après la chute de la France, l'occupation du Nord et l'Est de la France a été une épreuve, ou une partie de l'épreuve même de la vie, ou l'ouest de la France. Exemple : la famille Angel qui s'établit à Préfaïles en fin 1939.

Pour les autres, peu nombreux avant guerre, ils sont rejoints par l'immense vague de réfugiés qui fuient l'avance allemande de mai/juin 1940 et qui emporte juifs et non juifs vers l'ouest et le sud de la France, l'exode laisse dans l'arrondissement ces familles juives qui pensaient échapper à la menace nazie.

Au sein de l'arrondissement, on note une répartition très inégale des familles juives qui ressemble trait pour trait à celle de toutes les familles quelconques soient. Beaucoup de gens se réfugient à La Baule pour des raisons familiales, ou bien parce qu'ils ont des résidences secondaires sur le littoral ou simplement par hasard en voulant fuir le plus loin possible. C'est aussi un lieu de rassemblement pour les réfugiés car beaucoup de logements sont libres et ont donné le fait que cette ville est une station balnéaire dont les maisons sont occupées principalement en été.

En revanche, Saint-Nazaire ne dispose pas d'autant de logement libre et ne peut donc pas accueillir autant de réfugiés, d'autant plus que la Guerre s'y déroule réellement en juin 40 (bombardement du Lancaster).

Le nombre de personnes arrêtées le 15 juillet 1942 dans l'arrondissement de Saint-Nazaire (Côte d'amour, secteur Sud-Loire) est étonnement limité par rapport à octobre 1940.

En effet, beaucoup de familles sont retournées à Paris (ou ailleurs) entre le recensement d'octobre 1940 et la rafle de juillet 1942.



En octobre 1940, Lucie Cohen, modiste à Pornichet, apprend que - tous les commerces dont le propriétaire ou le détenteur est juif devront être désigné par une affiche spéciale - Cette mesure décidée par l'occupant (ordonnance allemande du 27 septembre 1940), reflète de la haine antisémite nazie, inaugurant une nouvelle politique qui vise à marginaliser les Juifs de France avant de les déposséder.

Son commerce - aryanisé - en juin 1941, Lucie sera raflée le 15 juillet 1942 à Pornichet, conduite à Auschwitz par le convoi n° 8 et trouvera la mort dans les chambres à gaz de Birkenau.

Dès 1940, l'administration allemande étend à la zone occupée les mesures prises contre les Juifs en Allemagne visant à les exclure de la vie économique et sociale.

Le 27 septembre, l'ordonnance qui organise le recensement obligatoire des Juifs (panneau recensement) impose le « marquage » des commerçants Juifs par une pancarte préfigurant en quelque sorte l'étoile jaune. Cette mesure avait été mise en place en avril 1933 en Allemagne afin d'appeler la population allemande au boycott des « commerces Juifs ».

Le 18 octobre 1940, un administrateur ordonnance définit ce qu'est une - entreprise juif - et impose la nomination d'un - administrateur provisoire -. L'objectif est d' - arrayer - les - entreprises juives - c'est-à-dire faire passer d'un prioritaire - juif - à un prioritaire - non-juif - ; il s'agit bien de démanteler le système des priorités. Cette politique qui va en réalité à redonner aux Juifs, à la misère /l'appelle en fait deux axes clés de la ligne de démarcation. En effet, Vichy a multiplié les lois et les décrets interdisant toute une série d'activités professionnelles aux Juifs. De plus, le gouvernement de Vichy tient à participer au pillage des biens Juifs. Les administrateurs provisoires devront dans la mesure du possible être français et appartenir à une profession reconnue par l'Etat français et qui est empruntée au vocabulaire nazis /l'appelle également en zone - libre -.

• **STIGMATISER**

application de l'ordonnance du 27 septembre 1940 l'occupant cherche ici à stigmatiser le commerçant juif, à susciter au sein de la population de l'arrondissement des réactions anti-sémites.



Le statut d'octobre 1940 mis en place par le régime de Vichy exclu les Juifs du corps enseignant. René Ros, ingénieur et professeur à l'Ecole pratique de Saint-Nazaire, est relevé de ses fonctions. Malgré sa qualité de sous-officier de réserve, croix de guerre et légion d'honneur et une intervention du préfet en sa faveur, la décision fut irrévocable. Ce qui reflète bien la logique haineuse de l'antisémitisme du régime de Vichy. R. Ros participera à la Résistance et sera fusillé par les Allemands le 27 novembre 1942 à Suresnes (Mont Valérien).

Les Juifs ne peuvent plus être fonctionnaires (3000 seront révoqués sur l'ensemble du territoire national). Le régime de Vichy exclut également les Juifs de la vie culturelle et sportive.

Le 2 juin 1941, une loi limite le nombre de Juifs exerçant une profession libérale. (2% des médecins à partir de juin, 2% des avocats à partir de juillet, ainsi que pour les architectes, sages-femmes, pharmaciens, et dentistes).



La population juive du Danemark n'a pas connu comme dans le reste de l'Europe occupée, les mesures vexatoires et l'aryanisation. L'administration danoise résista aux exigences allemandes exigeant la mise en place de telles mesures. (Dictionnaire de la Shoah, Article Danemark)

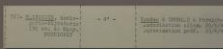
Aryanisation et spoliation :

Louis Cheguillaume, Maxence Gadin, Clémence Nari



Comment réagit la population ?

D'après les historiens, la population est restée plutôt indifférente aux mesures antisémites prises par les autorités allemandes et par Vichy en 1940-41 (voir panneau recensement). L'aryenisation de certains commerces juifs semble toutefois avoir « trouble » une partie de la population du département de Loire inférieure. En effet, dans son rapport de décembre 1940 au ministre de l'Intérieur, le préfet signale que « la fermeture des magasins gérés par les Israélites a suscité dans différents milieux des villes une certaine réprobation lorsqu'elle a frappé des commerçants anciens combattants... »



Le 25 octobre 1940, la presse locale informe ses lecteurs du contenu de la 2ème ordonnance allemande prise le 18 octobre 1940 qui impose le recensement des « entreprises juives » (2 extraits de registres). 43 entreprises et commerces seront enregistrés à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. L'administration collabore ici encore à la persécution contre les Juifs de l'arrondissement. Cette inscription sur les registres de la sous-préfecture signifie la fermeture immédiate pour les « entreprises qui ne correspondent pas à un besoin absolu de l'économie française » : ce qui est le cas pour 5 personnes dont Salomon Altshoff (tailleur - n° 57) rafé plus tard avec son épouse Simboul le 15 juillet 1942 et Nathali Keller (marchand forain - n° 88) qui sera déporté à Auschwitz ou il trouvera la mort le 20 juillet 1942.

Pour les autres entreprises, dont la vente devra être forcée, leur gestion est confiée temporairement à un administrateur provisoire nommé par le préfet et autorisé par Vichy le 2 février 1941 à organiser la vente des biens dont il ont le charge. Le 26 avril 1941, la 3ème ordonnance allemande autorise également les administrateurs à vendre en ne versant aux propriétaires juifs « que des subsides absolument indispensables ». La loi française « relative aux entreprises, biens et valeurs appartenant aux juifs » du 22 juillet 1941 donne au Commissariat Général aux Questions Juives (créé en mars 1941) le pouvoir de nommer les administrateurs provisoire qui doivent désormais verser le montant de la vente sur un compte de la Caisse des dépôts et consignations.



Les anciens propriétaires juifs sont dépossédés de la vente et ne peuvent recevoir que des « subsides ». Ainsi Lucie Cohen (n° 69) doit vendre son commerce d'articles de mode « Lucyne » situé au 37 avenue de la Gare à Pornichet à Vincent Poncet en juin 1941. De même le stock commercial de Robert Perahia marchand forain à Saint-Nazaire (n° 93) est acheté par M. Lallier, un concurrent. Maître Hervouët expert auprès du tribunal de commerce de Saint-Nazaire a « liquidé » les deux affaires en tant qu'administrateur provisoire. Il recevra comme « indemnité » 10% de la transaction. 121 entreprises sont en fait administrées et liquidées par la même personne soit à peu près les 2/3 des entreprises ayant nécessité des administrateurs provisoires.



D'autres n'expriment aucun malaise, au contraire certains vont même jusqu'à dénoncer les commerçants juifs qui tentent d'échapper à l'aryenisation. Samuel Feinstein ne s'est pas déclaré comme Juif à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. Il ne déclare pas non plus son commerce après le 18 octobre 1940 et continue sa profession d'hortier à Pornichet. Les activités commerciales sont interdites aux Juifs dans la zone occupée par l'ordonnance allemande du 26 avril 1941. La dernière française sur ordre de la Feldkommandantur de Nantes en mai 1941 doit contrôler « l'exécution de l'interdiction d'exercer une profession ». Samuel Feinstein est dénoncé à la gendarmerie et le préfet informe les allemands 2 semaines sont cités afin de certifier le « délit » : une employée de commerce et un commerçant de Pornichet.

Les conséquences de cette dénonciation vont être tragiques. Son commerce est aryanisé et vendu en juin 1941 et Samuel sera déporté par le convoi n° 32 le 14 septembre 1942 vers Auschwitz-Birkenau où il trouvera la mort.



La lettre que Maître Hervouët envoie au nouveau préfet de Loire inférieure le 30 août 1944 (Nantes est libérée le 12 août 1944) nous révèle deux choses :

- « La volonté de la part de l'auteur de minimiser ses responsabilités (« nommé par décision préfectorale », « conformément aux instructions »), et de cacher ses réelles motivations (volonté d'enrichissement facile, cupidité, peut-être antisémitisme (« consistait seulement à administrer les biens... à prendre toute mesure conservatoire utile... »))
- « l'absence totale de remise en cause de ses actes allant même jusqu'à demander si « je dois continuer à assurer la gestion des affaires... ». Pour autant, la défaite de Vichy n'a pas échappé à l'intérêt, puisque désormais il attend le retour des légitimes propriétaires.

«AUCUN DE NOUS NE REVIENDRA » LE TEMPS DES RAFLES

Liliana Bon-Le Nouail, Robin Costanzo, Tom Le Mao, Imrane Harrak

Le 15 juillet 1942, des hommes, des femmes, des enfants ont été rafés dans l'arrondissement de Saint-Nazaire soit 66 personnes. Des familles entières ont été arrêtées en même temps comme celle de Salomon et Lucie Angel. Ils sont rafés le 15 juillet avec leurs 7 enfants puis seront déportés vers Auschwitz par le convoi n° 8.

N°	Nom	Prénoms	général	naissance
26.	Chen	Lucie	21.10.1911	Saint-Nazaire
27.	»	Georges	15.11.1908	Pornichet
28.	Lary	Bertr	24.11.1880	Pornichet
29.	»	»	»	»
30.	»	»	»	»
31.	»	»	»	»
32.	»	»	»	»
33.	»	»	»	»
34.	»	»	»	»
35.	»	»	»	»
36.	»	»	»	»
37.	»	»	»	»
38.	»	»	»	»
39.	»	»	»	»
40.	»	»	»	»
41.	»	»	»	»
42.	»	»	»	»
43.	»	»	»	»
44.	»	»	»	»
45.	»	»	»	»
46.	»	»	»	»
47.	»	»	»	»
48.	»	»	»	»
49.	»	»	»	»
50.	»	»	»	»
51.	»	»	»	»
52.	»	»	»	»
53.	»	»	»	»
54.	»	»	»	»
55.	»	»	»	»
56.	»	»	»	»
57.	»	»	»	»

Novembre 1942 : on ne compte plus aucun juif dans l'arrondissement de Saint-Nazaire :

En juillet 1942, en Loire inférieure le préfet ordonne à la police et à la gendarmerie de procéder à l'arrestation des Juifs domiciliés dans le département. Comme à Paris, des familles seront livrées par les autorités françaises aux SS chargés de l'application du génocide.

Une rafle consiste à arrêter massivement une population. Ces rafles s'inscrivent dans la « solution finale de la question juive » telle qu'elle a été planifiée lors de la conférence de Wannsee en janvier 1942.

Décision allemande mais rendue possible grâce à la collaboration française. En effet, l'administration (sous-préfecture...) a facilité la tâche des autorités allemandes en prenant en charge la surveillance et le contrôle de la population. La police française a aussi joué un rôle majeur dans ces arrestations. 84 personnes seront alors arrêtées dans l'arrondissement de Saint-Nazaire durant l'année 1942 dont 66 le 15 juillet. Sans l'aide des autorités françaises, jamais les Allemands, trop peu nombreux et connaissant mal la région n'auraient pu mener à bien la surveillance et l'arrestation des Juifs.

Comment réagit la population ?

Une partie de la population va être choquée car ce fut des voisins, quelquefois des amis qui étaient arrêtés. A partir de 1942, l'opinion, auparavant indifférente, devient plus réservée, voire hostile face aux mesures qui concernent les Juifs. (Étoile jaune en juin 1942, rafles de l'été 1942). Cela explique pourquoi Vichy n'a pas introduit l'étoile dans la zone libre.

D'autres vont eux jusqu'à dénoncer des voisins Juifs. C'est le cas de cet auteur anonyme qui dénonce une « femme juive » à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. De plus, ce personnage (qui se fait appeler « un français » va jusqu'à dénoncer la vie privée de cette femme. Elle s'adresse à la sous-préfecture, mais menace éventuellement d'un appel aux autorités allemandes ! La haine antisémite qui pouvait exister chez une partie de la population française dans les années 30 s'exprime ici : un Juif ne peut être français - « elle prend la place d'une française »



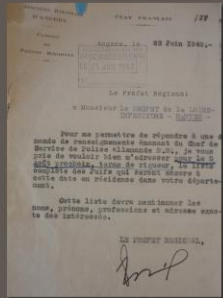
Docteur Louis Malécot

Une petite minorité de la population, cependant, va s'opposer à cette politique antisémite. Par exemple, en les cachant ou en les invitant à quitter la ville. C'est le cas d'Henri Gillot, Commissaire de Police à la Baule. La veille de la rafle prévue à la Baule le 15 juillet, il a prévenu les victimes comme Wolf Borowski lui conseillant de partir avec sa famille. Il les a mis en rapport avec le Docteur Malécot qui les a transportés en les cachant jusqu'à Angers. Des amis du docteur les ont accueillis et les ont cachés jusqu'à la fin de la guerre.

Louis Malécot et Henri Gillot reçurent tous deux la médaille des Justes parmi les nations après leur mort.

La France collabore désormais avec l'Allemagne depuis que le maréchal Pétain a rencontré A. Hitler à Montoire (Loir et Cher) le 24 octobre 1940. En 1942, la France comme la Belgique et les Pays Bas doivent livrer un quota de Juifs. La Shoah vient de commencer dans l'Ouest de l'Europe occupée : La France doit livrer 110 000 personnes dans l'année 1942.

La politique antisémite mise en place auparavant par les Allemands et par Vichy en 1940-41, comme l'étoile jaune ou le recensement des Juifs, va faciliter le travail des policiers en 1942. Le 15 juillet, des arrestations ont lieu dans le département de Loire inférieure (28 dans l'arrondissement de Nantes, 4 dans celui de Châteaubriant et 66 dans celui de Saint-Nazaire) Au même moment, d'autres rafles ont lieu un peu partout en France comme au Vel d'Hiv à Paris.



Une autre attitude dans l'Europe occupée : le Danemark

Les autorités danoises sous occupation allemande vont se comporter différemment du reste de l'Europe occupée. Les déportations des Juifs du Danemark sont planifiées par les nazis pour début octobre 1943. La police danoise refuse de collaborer et la population danoise organise spontanément le sauvetage en cachant et en acheminant vers la Suède environ 7200 Juifs. Cas unique dans l'histoire de la Shoah, la quasi-totalité de la population juive fut sauvée. Le Danemark est le seul pays à avoir reçu la médaille de Juste parmi les nations qui récompense ceux qui ont sauvés consciemment et sans compensation des Juifs durant la 2ème guerre mondiale.



Marthe Rosenthal, l'esquive d'une mère ...

Chloé Blanchet, Laurine Bréland, Romain Cottrel, Cécile Garassu

Marthe Rosenthal, de son nom de jeune fille Leischner, est la fille de Joseph Leischner et de Dora Feldman. Elle est née le 14 novembre 1901 à Paris dans le 6ème arrondissement.

Avec son mari David Rosenthal, elle donne naissance à deux enfants mais le couple se sépare en 1937. Elle habite avec ses enfants à Pomic.

Elle se fait baptiser (ainsi que ses deux enfants) le 02 août 1941 pour échapper aux lois anti-juives de Vichy. Marthe exerçait la profession de foraine puis vendeuse dans un magasin de chaussures mais elle doit arrêter de travailler à cause de ces lois anti-juives qui organisent l'exclusion et la persécution.

De ce fait, elle envoie une lettre en 1941 au Préfet de la Loire-Inférieure expliquant sa situation difficile et lui demandant de pouvoir continuer à exercer son métier.

Réponse de la sous-préfecture : elle n'est plus autorisée à exercer son métier de foraine mais pourra exercer un métier dans un commerce sauf à être vendue mais ne pourra pas être en contact avec le public.



Les principales lois anti-juives de l'Etat de Vichy

Les principales lois anti-juives de l'Etat de Vichy

30 juillet 1940 : zone libre. Loi excluant de l'enseignement les professeurs et les instituteurs juifs.

Octobre 40 : recensement des Juifs en zone occupée à la demande des Allemands : 150000 en région parisienne, environ 20000 ailleurs.

Octobre 40 : 1er statut des Juifs établi par Vichy : introduction de la notion de « race juive » et discrimination raciale contre eux.

18 octobre 1940 : les entreprises juives doivent être déclarées.

15 décembre 1940 : en zone occupée, « pour éliminer l'influence israélite de l'économie nationale », des commissaires-gérants prendront la direction des entreprises juives. L'effigie juive signalant un magasin juif sera remplacée par une affiche rouge disant : « Direction assurée par un commissaire-aryen ».

26 avril 1941 : troisième ordonnance allemande relative aux mesures contre les Juifs. Cette ordonnance donne une nouvelle définition du Juif et élargit les interdictions d'exercice de professions sur tout le secteur des activités commerciales. Cette ordonnance est suivie des premières rafles.

Juillet 41 : aryaniisation et exclusion des Juifs de la vie sociale, pièce d'identité marquée.

Le 13 août 1941, une ordonnance nazie porte confiscation des postes de TSF appartenant aux Juifs. Ce sont les autorités allemandes qui promulguent ce nouvel édit mais les policiers français sont chargés de le faire appliquer.

25 août 1941 : tous les avoirs juifs en zone occupée sont bloqués. Les Juifs ne pourront retirer de leur compte que les sommes nécessaires à leur vie courante, le montant de ces sommes étant fixé par l'établissement financier.

17 décembre 1941 : une amende d'un milliard de francs est imposée aux Juifs par les autorités allemandes.

En 1941, interdiction d'avoir des postes de radio. Confiscation des bicyclettes.

En 1941 «numerus clausus» pour les médecins, les avocats, les notaires, les pharmaciens, les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes, les architectes, pour l'inscription des étudiants dans les universités.

En zone occupée : « Dans aucune entreprise les Juifs ne devront plus être occupés comme employés supérieurs ou comme employés en contact avec le public » (26 avril). Puis, à dater du 1er juillet, interdiction d'être voyageur de commerce, marchand ambulant, vendeur de billets de la Loterie Nationale, etc.

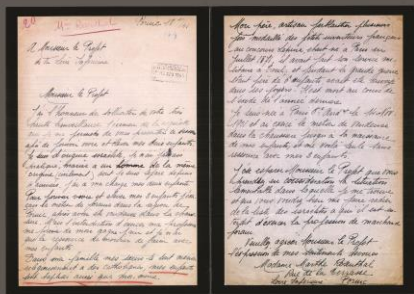
29 mai 1942 : en zone occupée, obligation aux Juifs, à partir de l'âge de six ans, de porter l'étoile jaune, cousue bien visiblement sur le côté gauche de la poitrine.



Sylvie Rosenthal est la fille de Marthe et David Rosenthal. Elle est née le 08 juin 1930 à Paris dans le 13ème arrondissement. Marthe l'a fait baptiser le 02 août 1941.



Gilbert Rosenthal est le fils de Marthe et David Rosenthal. Il est né le 25 septembre 1927 à Paris dans le 14ème arrondissement. Il se fait baptiser le 02 août 1941.



Marthe Rosenthal a essayé par tous les moyens d'échapper aux lois anti-juives de l'Etat de Vichy afin de protéger sa famille et survivre.

Elle et sa famille sont rafalées le 15 juillet 1942 à Pornic et transportées au Grand Séminaire à Angers. Le 20 juillet, Sylvie, sa fille, est rayée de la liste du convoi n° 8 tandis que Marthe (40 ans) et son fils Gilbert (14 ans) sont déportés par ce même convoi au départ de la gare d'Angers à destination d'Auschwitz.

Sylvie est envoyée dans un camp de transit (camp de La Lande - Indre-et-Loire) puis transportée à Drancy. Elle sera déportée le 23 septembre 1942 à l'âge de 12 ans dans le convoi n° 36 en direction d'Auschwitz.

La famille est décédée en déportation, sans doute à l'arrivée du convoi.



TEREZA, GINETTE, 2 rescapées, 2 témoins

Floriane Jarnois, Pierre Melenne, Rémy Pontthier, Flore Tessier



Tereza Stiland (de son nom de jeune fille Rozenberg) est née le 2 juillet 1925 à Czeszochowa en Pologne. Elle grandit à Lodz qui est la 2ème grande ville de Pologne. Son père était coiffeur pour les Juifs religieux. Elle avait 3 frères et 3 sœurs. Elle a le souvenir d'une ambiance très chaleureuse. GINETTE et Tereza avaient une vie de famille plutôt heureuse avant l'occupation allemande.



L'expérience du ghetto de Lodz

Tereza est obligée de déménager en avril 1940. Une partie de la Pologne depuis la conquête de septembre 1939 est intégrée au Reich (le Warthegau). Lodz est fait partie et la ville rebaptisée Litzmannstadt se dote d'un ghetto en avril 1940. Tereza qui habite dans la partie désormais « aryenne » de la ville doit quitter son logement et habiter désormais dans la partie juive, c'est-à-dire le Ghetto. Pour survivre dans le Ghetto, il faut travailler. Tereza coud du cuir dans un atelier de chaussures. Les conditions sont dures et l'alimentation insuffisante. Plusieurs membres de sa famille vont mourir de faim comme son grand père et un de ses oncles. Les ateliers du Ghetto dépendent d'entreprises allemandes de la ville travaillant avec la Wehrmacht. Malgré la volonté des Allemands de réduire la vie culturelle du Ghetto, Tereza suit clandestinement des cours par groupe de 4. A partir de l'année 1942 des Juifs du Ghetto sont rafalés et exterminés à Chelmo. Tereza échappe de peu à une première déportation qui lui aurait été fatale. Les Allemands la sélectionnent dans la cour de son immeuble : les SS proposent du pain et du café à ceux qui acceptent de partir vers une nouvelle destination, un nouveau travail disent-ils. Mais Tereza ne veut pas partir, elle voit des enfants jetés du 3ème étage par les Allemands. Elle se cache et réussit à rejoindre sa famille. La vie continue dans le ghetto et la jeunesse cherche à s'organiser. Elle se rappelle avoir entendu parler de la révolte du Ghetto de Varsovie. Elle restera à travailler dans le ghetto jusqu'à sa liquidation par les allemands en août 1944. Elle est déportée alors avec ses oncles et ses tantes à Auschwitz.



Tereza Stiland est déportée à Auschwitz en août 1944 où elle échappe à la mort en étant sélectionnée pour le travail.

Elle est ensuite transférée dans le camp de Saarlouis puis à Bergen-Belsen en avril 1945. Libérée, elle rentre en Pologne, mais ne retrouve aucun membre de sa famille. Ils ont tous été assassinés à Treblinka sauf sa grand-mère tuée par balles à Lodz. Elle reprend le travail grâce à une institution juive.

Elle apprend la survie d'un oncle en France, elle émigre donc pour le rejoindre. Elle se marie en 1965 et donne naissance à une fille.

Tereza témoigne depuis peu pour transmettre son histoire aux plus jeunes.

Le ghetto de Lodz

Forme supérieure de l'isolement, le ghetto est un quartier où les Juifs étaient contraints d'habiter. Le 1er ghetto est mis en place à Piotrkow (Pologne) le 8 octobre 1939. Lodz est la 2ème ville de Pologne (rebaptisée Litzmannstadt par les allemands) et intégrée au Reich (WARTHEGAU). Son ghetto est constitué en avril 1940.

Les quartiers de la ville choisis par les Allemands pour constituer le ghetto étaient généralement peuplés d'une majorité ou d'une importante population juive. On contraignait alors les non-Juifs à en partir et les Juifs habitant à l'extérieur, souvent plus nombreux, à venir s'y entasser. La vie dans le ghetto est des plus difficiles (100 000 Juifs sont transférés dans le ghetto de Lodz et rejoignent 42 000 Juifs y habitant). L'entassement, la sous-alimentation organisée par les autorités allemandes favorisent la prolifération des maladies, en particulier le typhus. Il s'agit bien ici d'éliminer une partie de la population par la faim, l'épuisement, la maladie.

A partir d'octobre 1941, le ghetto de Lodz sert de centre de transit pour les Juifs déportés du Reich (de Hambourg par exemple). Le camp d'extermination de Chelmo est mis en place afin d'éliminer entre autres les Juifs des Ghettos environnants dont celui de Lodz. La liquidation des ghettos et l'élimination totale de leur population sont envisagés durant l'année 1942. Si 1% de la population totale passe par ce ghetto (à peu près 200 000 personnes) incombent aux mauvais traitements et aux conditions de vie du Ghetto, 55 000 Juifs sont déportés et exterminés durant les 5 premiers mois de 1942. En septembre 1942, la quasi-totalité des enfants sont rafalés et exterminés à Chelmo. « Les mères tremblaient d'angoisse de craindre qu'on ne leur arrache leurs enfants, raconte Shoshana Frank, et tombaient subitement en proie à la folie. Les enfants se cramponnaient à leurs mamans, sacrochèrent à leurs jambes et imploraient pitié [...]. Toutes les cahettes ont été découvertes et les enfants ont été abattus devant les yeux de leurs parents. [...] (le 3ème jour) : Le sang maculait les rues. Des morts, des morts, des morts. [...] Un troisième assassin (un certain Schmidt) a rassemblé quatre petits-enfants, les a forcés à s'agenouiller et à ouvrir la bouche. Lorsque les enfants, livides de peur, ont ouvert leur bouche, il a tiré successivement dans la bouche de chacun d'entre eux. [...] Aucun d'entre eux n'a poussé un cri. Ils sont restés étendus, raidis dans la mort, sur le trottoir de la rue Logownicka. »

Fin 1942, le ghetto de Lodz n'est pas encore liquidé pour des raisons économiques. Les SS utilisent la main d'œuvre juive nécessaire aux entreprises allemandes.

En août 1944, le ghetto est liquidé et ses survivants sont déportés à Auschwitz.



Je me ferai poète pendant un court instant. Pour vous GINETTE, que nous aimons tant. Vous resterez définitivement. Collée dans nos petits cœurs comme un aimant.

Ces petits cœurs comblés dès à présent. D'une horde de magnifiques sentiments. Maintenant, il faut aller de l'avant. Et rendre hommage à tant d'innocents. Qui, dans ces camps, ont payés de leurs sangs. Pour que plus rien ne soit jamais comme avant.

Pierre MELENNE, Rémy PONTTHIER

Son père et son frère sont gazés dès leur arrivée, GINETTE entre dans le camp des femmes, est tatouée, matricule 78 599.

Fin octobre 1944, suite à la progression de l'armée rouge elle est transférée à Bergen-Belsen.

Libérée, début mai 1945, elle est rapatriée par les Américains en avion sanitaire à Lyon. Elle pèse tout au plus 28 kg. A son retour en juin 1945, elle retrouve sa mère et 4 sœurs. La cinquième a été déportée. Elle se marie en 1951 et a un fils.

Aujourd'hui elle témoigne fréquemment auprès des jeunes et accompagne de nombreux voyages à Auschwitz.



GINETTE Kolinka est née le 4 février 1925 à Paris dans une famille non pratiquante d'origine juive. Cherkasky c'est le nom de son grand-père paternel venu de Russie. Son père est né à Paris. Sa mère est d'origine roumaine. Elle vit avec ses 6 frères et sœurs dans le 4ème arrondissement de Paris puis à Aubervilliers.

En juillet 1942, on prévient la famille de GINETTE qu'ils vont être tous arrêtés comme juifs et communistes. Ils fuient Aubervilliers et se réfugient en zone non occupée. Toute la famille s'installe en Arvignon. Ils travaillent tous sur les marchés ; GINETTE travaille d'abord comme secrétaire.

Les miliciens viennent arrêter son père qui a été dénoncé. Ils interpellent également son frère de 12 ans et son nouveau de 14 ans. Les remarques de GINETTE ne plaisant pas à la Milice et à la Gestapo venues chercher les hommes de la famille, ils l'arrêtent à son tour. GINETTE et les autres passent par plusieurs prisons : d'abord celle d'Arvignon puis celle des Baumettes avant, finalement, d'être internés au camp de Drancy, dernière étape avant d'être déportés vers Auschwitz. (Convoi n° 71) Son père et son frère sont gazés dès leur arrivée. GINETTE entre dans le camp des femmes, est tatouée, matricule 78 599. Fin octobre 1944, suite à la progression de l'armée rouge elle est transférée à Bergen-Belsen.

Libérée, début mai 1945, elle est rapatriée par les Américains en avion sanitaire à Lyon. Elle pèse tout au plus 28 kg. A son retour en juin 1945, elle retrouve sa mère et 4 sœurs. La cinquième a été déportée. Elle se marie en 1951 et a un fils.

Aujourd'hui elle témoigne fréquemment auprès des jeunes et accompagne de nombreux voyages à Auschwitz.





Des convois pour Auschwitz par centaines, 1100000 de morts dont près de 1000000 de Juifs

Manon Descamps, Louise Auffret, Marie-Sémichon, Candice Bratsis

WRITTEN IN PENCIL IN THE SEALED RAILWAY-CAR

Here in this carload
I am Eve
With Abel my son
If you see my other son
Cain son of man
Tell him that I

En Europe

Le premier convoi regroupa des prisonniers politiques polonais (Tamow) et arrive à Auschwitz le 14 juin 1940.
Le premier convoi de déportés Juifs arrive de Tchécoslovaquie, le 6 juin 1941.
A partir de mars 1942, début des déportations massives des Juifs à Auschwitz.
Un 58ème convoi de Berlin, et le dernier,
le 12 octobre 1944 emportant 31 Juifs à Auschwitz.
La dernière sélection et le dernier gazage eut lieu en novembre 1944.



Le convoi numéro 8 est parti d'Angers en direction d'Auschwitz le 20 juillet 1942 à 20h35.
Il est le huitième convoi de déportation des Juifs en partance de France.
d'après les derniers chiffres de Serge Klarsfeld, il y avait 827 personnes dans le convoi, 20 personnes (dont 1 femme) auraient survécu.
D'Angers, ce convoi est parti vers Paris et à déposer à la gare de Drancy 28 Juifs.
Il s'agissait de 13 femmes et de 15 hommes, dont Victor Perahia âgé de 9 ans et arrêté 5 jours auparavant à Saint-Nazaire.
Tous étaient issus du Nord-Ouest de la France.
D'après les travaux de Serge Klarsfeld, 14 rescapés survivaient en 1945 de ce convoi, tous des hommes.



En France

En FRANCE, 80 convois sont partis en direction de camps d'extermination entre le premier convoi parti le 27 mars 1942 jusqu'au dernier convoi le 17 août 1944. Les convois 41, 43, 54, 56 n'existent pas en raison d'erreurs de numérotation commises à l'époque, et le 64 est parti avant le 63, là aussi en raison d'une erreur. Les deux derniers n'ont pas reçu de numérotation. Sur ces 80 convois, la plupart sont partis de Drancy, quelques-uns de camps d'internement (Compiègne, Beaune-la-Rolande, Pithiviers) et de villes de province.



Napisać ołówkiem w zaplombowanym wagonie towarowym

Tu w tym transporcie
ja, Ewa,
z synem moim Abelm.
Jeśli zobaczycie mojego starszego
syna złowiczewskiego, Kaina,
to mu powiedzcie, że ja



Définitions :

camp de concentration : camps où sont regroupés sous surveillance SS des déportés, des opposants politiques... La mort peut y survenir par la violence des gardiens ou bien des autres prisonniers. Ou à terme, d'épuisement au travail ou par la maladie. Tous situés dans le territoire du « Grand Reich » (Allemagne de 1938 - annexions ultérieures).
Exemple : Bergen-Belsen ou Ravensbrück

centre d'extermination : des camps de mort immédiate destinés aux Juifs et aux Tziganes, on y meurt tout de suite.
Tous situés sur le territoire du Grand Reich allemand.
Exemple : Treblinka, Sobibor, Chelmno...

Auschwitz : devenu le camp emblématique du nazisme et de la Shoah, il comporte un camp de concentration (Auschwitz I) et un camp d'extermination (Auschwitz-Birkenau).
80 à 90% des déportés sont gazés directement à l'arrivée des convois alors que les autres sont soumis au travail forcé.

Ecrit au crayon dans un wagon plombé.

Ici dans ce convoi
Je suis Eve
Avec mon fils Abel
Si tu vois mon aîné
Cain fils d'Adam
Dis-lui que je



© Translation: 1989, Stephen Mitchell
From: Warholite Directions
Publisher: North Point, San Francisco, 1989

AUSCHWITZ-BIRKENAU : UNE USINE DE LA MORT

Bryan Flosse, Louis Maltre, Antoine Maury, Charles Quirouard, Simon Arthur



Emilie Aaron, Lucie son épouse, leurs deux filles Edmée (19 ans) et Suzette (18 ans) sont arrêtées le 15 juillet 1942 à Pornic. Lucie et ses deux filles sont déportées, via le convoi n° 8, vers Auschwitz le 20 juillet 1942. Leur père, transféré dans un premier temps dans le camp de Pithiviers, est déporté vers Auschwitz le 21 septembre 1942 (convoi n° 35). Aucun d'entre eux ne surviva. Plus de 75 personnes résidentes dans l'arrondissement de Saint-Nazaire seront déportées vers Auschwitz.

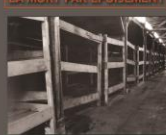
EXTERMINER

Le Krematorium (chambre à gaz + four crématoire)
= KII + KIII + KIV + KV

La déshumanisation : les déportés sont d'abord réduits à n'être qu'un numéro tatoué sur le bras, perdent leur nom, toute identité et vie sociale. Ils sont constamment humiliés par la faim, le froid, l'épuisement, la terreur d'être « sélectionné » et exterminé à tout moment de manière totalement arbitraire.

Ils sont situés au fond du camp. De 1942 jusqu'en mars 1943, deux anciennes fermes faisaient office de chambres à gaz et les corps étaient brûlés sur de grands bûchers. Début 1943 furent construits 4 Krematoriums détruits entre novembre 1944 et janvier 1945 par les troupes SS afin de ne laisser aucune preuve.
L'usage des bûchers à ciel ouvert sera réintroduit pour faire face à l'afflux massif de déportés lors de l'arrivée de certains convois et en particulier en mai juin et juillet 1944 où 437000 hommes, femmes et enfants Juifs de Hongrie seront déportés à Auschwitz. Trois parties dans un Krematorium : une partie où les déportés se déshabillaient, la chambre à gaz et au-dessus les fours crématoires.

LA MORT PAR ÉPUISEMENT



Nous sommes entrés dans une des « baraquas » là où résidaient les détenus du camp d'Auschwitz. La guide nous a expliqué leurs conditions de vie : le sol n'était que boue et terre, ils dormaient à 700 ou plus dans un « block » en béton ou en bois. Les déportés devaient supporter les odeurs, le froid et le manque de confort. En effet, ils dormaient parfois à 10 ou plus par couchettes (couchettes) accompagnés ou non de paille. Nos professeurs nous ont fait la comparaison avec notre lycée : une baraque pouvait contenir l'ensemble des élèves de notre établissement.

Louise Auffret
Manon Descamps



Wagons.

Avancés wagons ! Complices d'extermination !
Mais votre acte doit être réfléchi
Écoutez donc votre caraison
Qui pleure et qui gémit !

Voilà bestiaux remplis,
Par femmes et enfants rafles,
Se pressaient dans les champs,
Cédant leur place à de pauvres gens.

Entassés dans vos entrailles,
Ou tombés sous la mitraille,
Ils furent exterminés en si peu de temps,
Pour une absurde histoire de sang.

Alors respectez ces gens fiers,
Leurs plaintes et leur prières
Et sentez vous coupables
De les livrer à Hitler.

Charles Quirouard



(Mengele est au centre, Hoess dirigeant du camp à droite)

Josef Mengele est né le 16 mars 1911 à Günzburg en Allemagne et mort le 7 février 1979 à Bertoglio au Brésil. C'est un médecin nazi allemand et un criminel contre l'humanité.

Il a travaillé au camp de concentration d'Auschwitz, il participe à la sélection des déportés et se livre sur de nombreux prisonniers à des expériences pseudo-scientifiques qui seront considérées comme « crimes contre l'humanité ». Il recherchait lors de la sélection des juvéniles et des individus avec des anomalies physiques pour faire des autopsies et des expériences. Le nazisme est un racisme biologique ; les médecins SS sont obsédés par la pureté raciale et la transmission génétique des « impuretés ». Certains d'entre eux ont participé à l'opération T4 dont l'objectif était d'éliminer au monoxyle de carbone les handicapés physiques et mentaux. (Entre 70 000 et 90 000 personnes sont assassinées entre 1939 et 1941)

Les médecins nazis comme le Dr Mengele voulaient jouer un rôle vital dans l'extermination. Ils décident qui va vivre ou mourir, à l'arrivée des trains. Le Serment d'Hippocrate prêté par les médecins repose sur l'obligation de soigner. Serment trahi par les médecins SS : « Bien entendu, je suis médecin et je souhaite préserver la vie, explique Fritz Klein, médecin SS. (...) Je retirerais l'appendice gangrené d'un corps malade. Le Juif est cet appendice gangreneux dans le corps de l'humanité »

Après la guerre, Mengele ne fut pas capturé et vécut 35 ans en Amérique latine sous divers pseudonymes, dont celui de Wolfgang Gerhard sous lequel il fut arrêté en 1979 au Brésil.

Le fait de se dire que nous marchions sur les pas des déportés nous a mis mal à l'aise. A l'entrée, chacun d'entre nous fut stupéfait de l'immensité des lieux. Dans ce vaste endroit désormais désertique, nous pouvions voir le prolongement de la Judenrampe (située à l'extérieur du camp), qui nous amenait à des ruines. Ces dernières étaient des barques en bois dans lesquelles les Juifs sélectionnés pour le travail étaient « logés ».

Le silence accompagné de la morosité du site nous ont réellement déstabilisés. C'est en effet à ce moment précis que la plupart d'entre nous ont réalisé que nous étions dans le pire endroit où plus d'un million de personnes furent exterminées, il y a seulement 70 ans.

Louise Auffret
Manon Descamps

SELECTIONNER

A notre entrée à Auschwitz, nous sommes allés là où les Juifs étaient sélectionnés : l'entrée 1942 et mai 1944, la sélection effectuait sur la Judenrampe. Avant la construction d'un tronçon ferroviaire en mai 1944 qui ira jusqu'au Krematorium (chambres à gaz et fours crématoires), traversant le camp de concentration. Le processus nous a été expliqué : hommes et femmes pouvaient être envoyés en travail forcé si leurs conditions physiques le permettaient, mais aussi si les SS en avaient besoin.

Épandant la plupart du temps, les déportés étaient envoyés directement dans les chambres à gaz : 90% des déportés se rendent à pied sans passer par le camp de concentration jusqu'aux chambres à gaz pour y être exterminés dans les deux heures, les autres envoyés dans la partie concentrationnaire de Birkenau y mourront dans les quelques mois qui suivront (faim, épuisement, maladie, violences...).

Louise Auffret
Manon Descamps

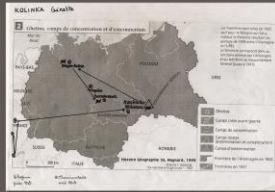


Trois voyages au bout de la nuit

Lautrine Guilloneau, Lea Lamballe, Marion Guilbert, Camille Robelin



Les trois personnes déportées dont les itinéraires figurent sur les cartes ont eu chacune une perception parcelaire de l'immense complexe concentrationnaire et génocidaire mis en place par l'Allemagne nazie dès 1933 et qui trouve son affirmation la plus extrême dans le camp de Auschwitz II-Birkenau. Leurs itinéraires se croisent pourtant à Auschwitz II-Birkenau mais aussi à Bergen-Belsen. Leur point commun est d'avoir connu partout la dureté d'une lutte pour la vie qu'ils ont du mener à chaque minute.



GINETTE KOLINKA



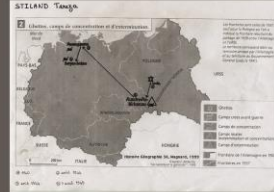
Ginette est née à Paris, elle a eu une enfance très protégée à Avignon. Sur dénonciation, le 13 mars 1944, la Gestapo vient arrêter les hommes de la famille, Ginette proteste et est arrêtée aussi. De la prison d'Avignon, elle est envoyée à celle des Baumettes à Marseille. Elle est ensuite internée au camp de Drancy. Le 13 avril 1944, elle est déportée par le convoi 71 à Auschwitz II-Birkenau. Ginette entre dans le camp des femmes, et est tatouée avec le numéro matricule 78599. Fin octobre 1944, elle est transférée à Bergen-Belsen pour travailler puis en février 1945, elle est envoyée à Raguhn près de Leipzig. En avril 1945, elle est transférée au camp de Theresienstadt par un « train de la mort » qui met 8 jours à arriver à destination. Ginette est enfin libérée en mai 1945, elle ne pèse plus que 28 kg. Elle rentre à Avignon où elle retrouve sa mère



VICTOR PERAHIA



Victor PERAHIA est né le 4 avril 1913 à Paris. Il est le fils de Jeanne et Robert PERAHIA et a un frère prénommé Albert. La famille est de nationalité turque et vit en France depuis 1921. Victor est arrêté à l'âge de 9 ans, dans la rafle du 15 juillet 1942 à Saint-Nazaire, par les Feldgendarmes avec son père et sa mère. Albert, quant à lui, a été caché par un voisin. C'était la veille de la rafle du Vel d'Hiv. Il est rayé de la liste du convoi n° 8 d'Angers à Auschwitz du 20 juillet 1942 (du fait de son jeune âge) et est transféré au Camp de la Lande près de Tours avec sa mère. Puis il est transféré à Drancy. A Drancy, un cousin de Jeanne PERAHIA, Henri GARIN, qui travaille dans l'administration juive de Drancy (dont l'épouse est aryenne) aperçoit sur les listes de déportation les noms de Jeanne et de Victor. Il les fait passer du statut de « déportable » au statut de « non-transportable » (les non-transportables sont les épouses et enfants de prisonniers de guerre). Jeanne rencontre une femme qui a ce statut et apprend par cœur l'histoire d'un prisonnier de guerre se fabriquant ainsi une fausse identité. Elle passe devant la commission (qui émet certains doutes à son égard) qui examine les cas des non-transportables. Et pour cette fois, Victor échappe à la déportation. Il reste à Drancy 20 mois et sera déporté par le convoi n° 80 de Drancy à Bergen-Belsen en mai 1944. Il fait partie des survivants de 1945. A son retour avec sa mère, il retrouve son frère et sa grand-mère, cependant, il a perdu son père et son grand-père maternel. Grâce à l'arrêt à Drancy, Victor a échappé au camp d'Auschwitz. Ainsi, il n'a pas vécu l'expérience de Tereza et Ginette : le passage par Auschwitz.



TEREZA STILAND



Tereza est née à Czeszochowa en Pologne et elle a grandi à Lodz. Le ghetto de Lodz est créé par les Allemands en avril 1940. Lorsque le ghetto est « liquidé », par les Allemands en août 1944, elle est déportée à Auschwitz II-Birkenau. A la descente du train elle est sélectionnée pour le Krematorium mais elle y échappe en demandant à travailler. Après quelques semaines, Tereza est envoyée à Sasel, un kommando de travail du camp de Neuengamme. Le 7 avril 1945, elle est envoyée à Bergen-Belsen où elle est libérée par les Britanniques le 15 avril. A cause du typhus, elle reste en quarantaine dans le camp jusqu'en octobre. De retour en Pologne, elle ne retrouvera aucun de ses proches.

